

Réunion : **Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**
PROCÈS-VERBAL –ADOPTÉ

Date : 20/08/2024

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

J. Olivier, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Doucet, trésorier

R. Peñarroya, analyste technique senior

Absents / Absentes :

D. Guitard, maire

A. Noël, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire suppléant appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **M. Larivière, conseillère**

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Vote :

Motion adoptée

5. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

5.1. 784, rue Principale, secteur Beresford

5.1.1. Présentation publique - Modifications proposées au plan municipal et à l'arrêté de zonage

Monsieur Yvon Frenette, représentant de la CSR, département de l'urbanisme, fait la présentation de l'objet de modifications proposées au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour la propriété située au 784, rue Principale, Secteur Beresford.

5.1.2. Audience d'opposition ou d'appui concernant les modifications proposées aux dispositions de l'arrêté de zonage

La greffière avise les membres présents que l'avis requis a été publié, pour les modifications proposées dans le secteur Beresford comme requises par la Loi sur l'urbanisme, paragraphe 111.

Elle mentionne également qu'aucune objection écrite ne fut reçue.

Le maire suppléant invite les membres du public, à trois reprises, d'exprimer leur opposition ou leur appui à la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage dans le secteur de Beresford.

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1. Séance ordinaire publique tenue le 16 juillet 2024

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Résolution

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 16 juillet 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

Motion adoptée

6.2. Séance extraordinaire publique tenue le 6 août 2024

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Résolution

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 6 août 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

Motion adoptée

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Conseiller G. Frenette

Le conseiller Frenette fait le point sur les activités qu'il a assistées au nom de la municipalité pendant la période estivale.

Il mentionne également qu'il fait partie des délégués pour le Congrès mondial acadien.

Il distribue aux membres du conseil une chanson composée par Dany Boudreau. Il suggère que la chanson thème pour la municipalité s'inspire de celle-ci.

8.2. Conseillère M. Larivière

La conseillère Larivière informe les membres présents que le groupe des Bassins versants aura une rencontre la semaine prochaine et elle donne un compte rendu de la dernière rencontre du comité de finances.

Elle fait également le point sur les plaintes qu'elle a reçu de citoyens du secteur de Robertville et St-Laurent.

8.3. Conseillère A. Noël

La conseillère Noël était absente.

8.4. Conseiller J. Olivier

Le conseiller Olivier a fait une mise à jour des comités dont il siège; le comité de parcs et plages, bâtiment, mesure d'urgence, révisions des arrêtés et le comité des nouveaux arrivants.

Il mentionne également qu'il va assister à deux webinaires au sujet des gaz à effet de serre.

Il termine en mentionnant que les citoyens dans le secteur de Lugar désirent avoir des lampadaires de rue dans ce secteur.

8.5. Rapport de l'équipe administrative

Le directeur général informe le groupe que l'étude de circulation pour la municipalité débutera cet automne.

Il mentionne que le projet d'égout pluvial et asphaltage dans le secteur de Beresford a un retard d'environ 20 jours et que le projet sur le pont dans le secteur de Nigadoo débute bientôt.

Il termine en faisant le point sur quelques plaintes de citoyens qu'il a adressé. La directrice des services administratifs et initiatives corporatives fait le point sur les dossiers du département des finances.

Elle informe également le groupe que le Plan stratégique de la municipalité sera présenté lors de la réunion du 3 septembre et qu'un appel d'offres sera lancé prochainement pour un nouveau projet au quartier des loisirs dans le secteur de Beresford.

8.6. Rapport du maire

Le maire Guitard était absent.

9. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE

La greffière municipale informe le groupe que le rapport de correspondance fut envoyé le 16 août.

10. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

10.1. Rapport financier - 2e trimestre

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Que le rapport financier du deuxième trimestre de la municipalité de Belle-Baie soit accepté comme présenté.

Vote :

Motion adoptée

10.2. Transfert de fonds - Projets des rues Linda et George - secteur Beresford

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Que les membres du conseil autorisent un transfert d'une somme de 323 000 \$ du fonds capital général au fonds de réserve capital utilisé lors du projet de réfection des rues Linda et Georges dans le secteur de Beresford.

Vote :

Motion adoptée

10.3. Résolution du conseil demandant l'avis du CCRU en vertu du paragraphe 110 de la Loi sur l'urbanisme, pour les propriétés situées au 55, rue du Motel, secteur Petit-Rocher

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

ENTENDU QU'une demande pour modifier les dispositions de zonage du plan rural pour la propriété située au 55, rue du Motel, secteur Petit-Rocher, ayant les numéros cadastraux 20758314, 20848388, 20758306 et 20287330 fut soumis au service d'urbanisme, et

ENTENDU QUE le conseil municipal demande au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur (CCRU) son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Permettre l'agrandissement d'un entrepôt existant de 448 m² en ajoutant une section côté sud de 123 m² pour entreposer les bateaux et les accessoires de pêches. Le bâtiment accessoire aurait une superficie totale de 569 m². L'usage actuel n'est pas permis dans la zone CRT-2.

Il EST RÉSOLU QU'en vertu du paragraphe 110 (1) de la *Loi sur l'urbanisme* les membres du conseil demandent au comité CCRU de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de communiquer leur avis par écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Vote :

Motion adoptée

10.4. Résolution du conseil demandant l'avis du CCRU en vertu du paragraphe 110 de la Loi sur l'urbanisme, pour modification au plan municipal et arrêté de zonage de Beresford et aux plans ruraux de Pointe-Verte, Nigadoo et Petit-Rocher

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

ENTENDU QUE le conseil municipal demande au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur (CCRU) son avis écrit sur les projets d'arrêtés modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage de Beresford, en plus des plans ruraux de Pointe-Verte, Nigadoo et Petit-Rocher en ce qui concerne le projet suivant :

Uniformiser les normes pour l'installation des panneaux solaires sur le territoire de la Ville de Belle-Baie, plus précisément les normes d'installation de panneaux solaires sur la toiture d'un bâtiment ainsi que les normes d'installation de panneaux solaires sur le sol du terrain d'une propriété.

Il EST RÉSOLU QU'en vertu du paragraphe 110 (1) de la *Loi sur l'urbanisme* les membres du conseil demandent au comité CCRU de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de communiquer leur avis par écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Vote :

Motion adoptée

10.5. Proposition - Arrêté 2024-03BM - arrêté visant à modifier l'arrêté 18-2010 intitulé «Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - première lecture en entier

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que l'Arrêté 2024-03BM, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Beresford » » soit passé en première lecture (en entier).

Vote :

Motion adoptée

10.6. Proposition - Arrêté 2024-03BZ - arrêtée visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé «Arrêté de zonage de la Ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - première lecture en entier

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Que l'Arrêté 2024-03BZ, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Beresford » » soit passé en première lecture (en entier).

Vote :

Motion adoptée

10.7. Résolution du conseil concernant l'article 59 - Rezonage et modifications - restriction et conditions concernant la demande visant la propriété située au 286, chemin Morrison, secteur Beresford

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de modification de zonage émis par le comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU), en date du 11 juin 2024, visant à modifier l'arrêté de zonage 25-2010 sur la propriété située au 286, chemin Morrison, secteur Beresford, ayant le NID 20873238 et

Attendu que les membres du conseil acceptent l'avis du CCRU avec modifications.

Attendu que les membres du conseil acceptent les modifications suivantes à l'arrêté de zonage :

- Augmentation de l'offre de logements abordables, diversification des types de logements et intégration avec les réseaux de sentiers pédestres et cyclables.
- Adoption du projet dans son ensemble en tant qu'arrêté de projet de développement en vertu de l'article 101 de la Loi sur l'urbanisme.
- Suggère à la ville d'avoir une discussion avec le promoteur pour les logements abordables et d'analyser afin de déposer ce projet pour une demande de subvention.
- Que les principes de la croissance intelligente soient considérés lors de la conception du site à développer.
- En termes de transport, la municipalité devrait garantir l'accessibilité du site pour les services d'urgence. De plus, le projet devrait préciser que toutes les connexions avec les pistes cyclables le long du chemin Morrison seront incluses pour promouvoir d'autres modes de transport que les véhicules privés.

- En termes de bâtiments accessoires, le demandeur devra prévoir leurs présences et leurs dimensions dans le plan d'ensemble devant être déposé au conseil.
- En termes de la pollution sonore, prendre en considération les matériaux et méthodes d'insonorisation.
- Enfin, nous suggérons que le conseil réfléchisse à la possibilité de permettre la biomasse et les panneaux solaires dans les complexes résidentiels.

Attendu que les membres du conseil rejettent la proposition de modification suivante à l'arrêté de zonage :

- Recommandation de placer les fils d'électricité sous terrain.

Il est résolu que les modifications acceptées, mentionnées ci-dessus, soient proposées à l'arrêté de zonage 25-2010, de l'ancienne municipalité de Beresford, sur la propriété située au 286, chemin Morrison, secteur Beresford, ayant le NID 20873238.

Vote :

Motion adoptée

10.8. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant la propriété située au 286, chemin Morrison, secteur Beresford

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage pour la propriété ayant le NID : 20873238, par Monsieur Roland Noël. Le demandeur souhaite construire un complexe résidentiel multi-unités comprenant un total de 240 unités. Le développement consisterait en 5 bâtiments (chaque bâtiment comportant 3 étages avec 16 unités résidentielles par étage, pour un total de 48 unités résidentielles par bâtiment).

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage sera résolu; et

- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 12 septembre 2024. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 17 septembre 2024 à 18 h 30.

Vote :

Motion adoptée

10.9. Comité aviseur provisoire - Développement site du Quai

Proposé par : **O. Dilhac, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que la conseillère Annik Noël et le conseiller Gaston Frenette soient nommés à siéger sur le comité provisoire du développement site du Quai.

Vote :

Motion adoptée

10.10. Comité provisoire - Plan d'aménagement du territoire de Belle-Baie

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Que M. Jean DesRosiers soit nommé à siéger sur le comité provisoire du plan d'aménagement du territoire de Belle-Baie.

Vote :

Motion adoptée

10.11. Déclaration de terrains excédentaires - Secteur Petit-Rocher

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent le terrain situé sur le chemin Cormier, secteur de Petit-Rocher ayant le numéro cadastral 20218533, comme terrain excédentaire; comme il a été discuté à huis clos, le 3 octobre 2023, en vertu de l'article 68 (1) d) de la Loi sur la gouvernance locale; et

ATTENDU QUE le maire et la greffière municipale sont autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

IL EST DONC RÉSOLU QUE les membres du Conseil déclarent la propriété susmentionnée comme terrain excédentaire et qu'il soit aliéné conformément à la politique P2023-05 – Politique de cession des biens excédentaires.

Vote :

Motion adoptée

10.12. Soumission S2024-07 - Camion de collecte de déchets

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Que la soumission S2024-07 pour l'achat d'un camion de collecte de déchets municipaux soit attribuée à Saunders Equipment Ltd pour un montant de 416 468.95 \$, plus taxes.

Vote :

Motion adoptée

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi de dossier.

13. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 01.

X

J.-G. Grant
Maire suppléant

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale